



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-432

Version PDF

Référence : 2016-384

Ottawa, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

### Independent Telecommunications Providers Association – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Independent Telecommunications Providers Association	AMT 111 Modification au Tarif général – Retrait de l'accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne	9 septembre 2016	8 novembre 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale